

Avec -0,4% en 2018, les salaires réels sont en baisse en Suisse pour la deuxième année consécutive

Le pouvoir d'achat des Suisses recule

« PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Régression » La Suisse serait-elle sur une pente descendante en matière de salaires réels, le salaire réel correspondant à la quantité de biens qu'un salarié peut acheter? Pour la deuxième année consécutive, l'Office fédéral de la statistique (OFS) indique un recul: -0,4% en 2018 alors qu'il était de -0,1% en 2017, année où la Suisse enregistrait sa première baisse du pouvoir d'achat depuis 2008.

Le mauvais résultat de l'an passé s'explique par un indice de salaire nominal (salaire inscrit sur la fiche de paye) en hausse de +0,5% plombé par un taux d'inflation annuel moyen de +0,9% (perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix).

Erreur sur l'inflation

Comme lors du pronostic pour l'année 2017, les prévisionnistes du taux d'inflation se sont trompés. Les décisions en matière de revalorisation salariale pour l'année 2018 ont été prises à fin 2017 en tablant sur +0,2% d'inflation alors que ce taux a atteint presque 1%. C'est pourtant ce pourcentage qui est pris en compte lors des négociations avec les patrons.

«Les prévisions concernant l'inflation prévue pour l'année suivante sont faites par le SECO», explique Olivier Froidevaux, de l'OFS. «Au vu de la volatilité des prix de certains produits – notamment des produits pétroliers – il existe des fluctuations qui peuvent influencer de manière significative l'évolution de l'inflation calculée en termes de moyenne annuelle.»

Deux baisses du pouvoir d'achat consécutives en 2017 et 2018, la Suisse a-t-elle mangé son pain blanc? «Cette pente descendante ne m'étonne pas car les salaires n'augmentent pas selon la productivité», constate de son côté Sergio Rossi, professeur d'économie et directeur de la chaire de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg. «Les travailleurs – en particulier de la classe moyenne – n'ont pas le loisir de négocier: c'est à prendre ou à laisser.»

PME sous pression

L'économiste constate que les petites et moyennes entreprises (PME) actives dans l'industrie, à direction familiale, qui étaient proches de leurs collaborateurs, sont de plus en plus sous pression des grandes entreprises. Elles ne peuvent plus valoriser les salaires comme elles le faisaient par le passé. «A cause d'une



Malgré une conjoncture très favorable, les secteurs de la construction et du second œuvre sont particulièrement touchés par une perte du pouvoir d'achat. Keystone

consommation qui piétine, ces entreprises se tournent de plus en plus vers l'exportation et font pression sur leurs prix pour rester compétitives au lieu de miser sur la qualité», ajoute Sergio Rossi.

Comme lors du pronostic pour l'année 2017, les prévisionnistes du taux d'inflation se sont trompés

L'Allemagne pratique ce système depuis la Réunification et a abaissé constamment le coût du travail unitaire (coût du travail pour une unité de produit, ndlr). «Le résultat est une aide sociale de plus en plus sollicitée pour pallier les manques», poursuit le professeur. «En Suisse, nous avons la chance d'avoir un bon filet social et des dépenses publiques maîtrisées. Mais un phénomène de paupérisation de la classe moyenne s'est amorcé.» Phénomène qui ne se lit pas dans la statistique du chômage puisque la Suisse ne prend en compte que les travailleurs inscrits dans les ORP. En englobant les critères européens, ce taux devrait être de 8 à 9%, soit deux à trois fois supérieur à celui calculé par le SECO.

Construction concernée

La perte du pouvoir d'achat que révèle la statistique de l'OFS fait réagir Daniel Lampart, premier secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS). «C'est particulièrement le cas dans la construction et le second œuvre, où la perte réelle atteint 0,4%», détaille le secrétaire syndical. «Ces deux secteurs connaissent pourtant une période historique du point de vue de la conjoncture. On peut y ajouter l'horlogerie, où les affaires sont florissantes et où l'on observe le même phénomène de constriction du pouvoir d'achat.»

Et le premier secrétaire de l'USS de souligner que l'évolution des salaires négociés dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) est un peu meilleure, mais toujours pas suffisante: 0,9% d'augmentation en valeur nominale mais zéro d'augmentation réelle une fois le renchérissement de 0,9% déduit. «Dans les négociations avec les employeurs, j'observe une dureté inédite: nous devons même nous battre pour compenser le renchérissement, ajoute-t-il. Si cela continue, il faudra une attitude syndicale plus ferme.» »

PUBLICITÉ

Nantermod Philippe
Conseiller national PLR (VS)

OUI
au projet
AVS-
fiscalité

« Le projet AVS-fiscalité impose toutes les entreprises de la même manière. Une solution équitable pour les PME. »

Comité PME
www.renforcer-usam-pme.ch
sgv@usam
Union suisse des arts et métiers usam

Bonnes surprises en zone euro

Croissance » L'économie de la zone euro a commencé 2019 sur une note positive, avec une accélération de la croissance au premier trimestre et une baisse du chômage en mars, selon des chiffres publiés hier.

Dans un contexte de tensions commerciales, alimentées par les menaces protectionnistes américaines et les incertitudes persistantes sur le Brexit, les chiffres de l'Office européen des statistiques, Eurostat, sont bien meilleurs qu'escompté.

Ainsi, selon une estimation provisoire, le produit intérieur brut (PIB) des 19 pays ayant adopté la monnaie unique a crû de 0,4% sur les trois premiers mois de l'année, contre 0,2% au dernier trimestre 2018.

Il dépasse les attentes des analystes interrogés par le service financier de Factset, qui tablaient sur +0,3%.

Seconde bonne surprise: le chômage en mars a baissé à 7,7% (contre 7,8% en février), alors que les analystes attendaient une stagnation (7,8%).

D'autre part, l'Italie est sortie de la récession au premier trimestre 2019, enregistrant une croissance de 0,2% de son PIB, selon des données provisoires publiées hier par l'Institut national des statistiques (Istat).

Le produit intérieur brut italien avait reculé de 0,1% tant au troisième qu'au quatrième trimestre 2018, signant ainsi «une récession technique». »

ATS/AFP

Fausse actions dénoncées

Commerce » La Fédération romande des consommateurs (FRC) accuse quatre grandes enseignes.

Au terme d'un an d'enquête, la Fédération romande des consommateurs (FRC) reproche à quatre enseignes de pratiquer de «fausses actions». Elle a porté plainte contre l'une d'elles et dénoncé trois autres magasins aux Ministères publics des cantons concernés.

Les enquêteurs de la FRC ont relevé les prix de 350 articles dans les filiales de quatre grandes enseignes pour vérifier si l'indication des prix respectait les dispositions légales, a communiqué hier l'organisation des consommateurs.

La FRC affirme avoir découvert des irrégularités chez Fust, M-electronics, Interdiscount et Conforama. Dans ce dernier cas, «les indications de prix trompeuses étaient si importantes que l'organisation a porté plainte» sur la base de la loi contre la concurrence déloyale.

Robin Eymann, responsable de la politique économique au sein de la FRC, a précisé que la plainte avait été déposée auprès de la «justice lausannoise», au fort du siège suisse de l'enseigne française. Mais il a ajouté que les irrégularités concernaient toute la Suisse, les «fausses actions» ayant également été proposées sur le site internet de Conforama.

Sur les quelque 160 produits du groupe français retenus pour l'enquête, un quart pose problème, écrit la FRC. Certains d'entre eux sont restés soldés de juin 2018 à avril 2019, sans que le prix de base n'ait été pratiqué. Par ailleurs, l'action a dépassé de loin les deux mois maximaux autorisés par la loi.

D'autres produits mettaient en avant de fausses comparaisons de prix, par exemple en passant de 299 francs à «299 fr. au lieu de 399 fr.». «En confrontant les prix de Conforama avec ceux de la concurrence (...) nous avons constaté que les montants normaux de certains articles sont équivalents à ceux abaissés» de l'enseigne française, souligne la FRC. » ATS